

TABLEAU-SYNTHESE DU PLAN D'ACTION SUR LE TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME 2017-2022

Des actions structurantes pour les personnes et leur famille

OBJECTIF DU PLAN D'ACTION

RÉALISER DES ACTIONS DANS LE BUT PREMIER D'ASSURER UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES AYANT UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA) ET DE LEUR FAMILLE.

★ LES 10 OBJECTIFS QUI ONT ÉTÉ DÉFINIS COMME PRIORITAIRES LORS DU FORUM SONT INDIQUÉS PAR UNE ÉTOILE

VISION

Le Plan d'action regroupe un ensemble de mesures coordonnées au profit des personnes ayant un TSA qui ont pour objectifs de favoriser le développement de leur plein potentiel, de permettre leur accomplissement ainsi que de soutenir leurs proches.

PRINCIPES DIRECTEURS

- La primauté des besoins et la proximité des services
- Le réseau de services intégrés
- La responsabilité collective de favoriser la participation sociale des personnes

ENJEUX

- Un taux de prévalence en constante augmentation
- L'accès aux services

MISE EN ŒUVRE

- Les CISSS et les CIUSSS ont la responsabilité d'assurer l'implantation du Plan d'action et ils doivent exercer le leadership requis auprès des partenaires afin d'assurer le développement d'un réseau de services intégrés au profit des personnes ayant un TSA et de leur famille.
- Le Ministère assurera un processus dynamique d'accompagnement.
- La Table nationale de coordination en DP-DI-TSA et l'Institut universitaire en DI-TSA joueront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action.
- Un Tableau de bord sera développé pour assurer le suivi des mesures.

AXE D'INTERVENTION : Des services d'évaluation en temps opportun : un incontournable

- ★ Objectif : Définir et mettre en place des trajectoires d'évaluation diagnostique pour tous les groupes d'âge.

MESURES :

1. Définir des balises nationales pour une trajectoire d'évaluation diagnostique au sein du RSSS.
2. Mettre en place une trajectoire territoriale d'évaluation diagnostique intégrée à l'intérieur d'une trajectoire de services.

Objectif : Assurer une évaluation globale des besoins en travaillant en interdisciplinarité et déterminer les outils d'évaluation privilégiés pour la pratique des différents acteurs.

MESURE :

3. Effectuer l'évaluation globale des besoins dans les délais prescrits par le plan d'accès en assurant la disponibilité d'une équipe multidisciplinaire.

Objectif : Favoriser l'appropriation et le développement des connaissances chez les intervenants des différents réseaux¹.

AXE D'INTERVENTION : Des modes d'intervention qui répondent aux besoins et aux profils variés des jeunes enfants

- Objectif : Améliorer l'accès et s'assurer de la qualité de l'application de l'ICI dans les différents milieux de vie de l'enfant.

MESURE :

4. Définir des lignes directrices ministérielles pour baliser l'application de l'ICI.

- ★ Objectif : Documenter et proposer d'autres approches basées sur les meilleures pratiques afin de diversifier l'offre de services spécialisés selon les profils et les besoins.

MESURES :

5. Établir des balises pour l'utilisation d'approches d'intervention de réadaptation autres que l'ICI.
6. Consolider les services spécialisés en fonction des besoins de l'enfant de 5 ans ou moins.

Objectif : Assurer, dans le respect des rôles de chacun, le transfert des connaissances auprès des partenaires privilégiés, notamment auprès des parents et des services éducatifs de garde à l'enfance, quant aux modes d'intervention à déployer.

MESURE :

7. Élaborer des lignes directrices interministérielles sur la transition vers la maternelle pour les enfants recevant des services de réadaptation.

Objectif : Assurer l'accès à un intervenant pivot en vue d'améliorer la coordination et la concertation des différentes interventions offertes.

MESURE :

8. Assigner systématiquement un intervenant pivot aux jeunes enfants dès l'accès aux services.

AXE D'INTERVENTION : Des ententes locales et des services intersectoriels adaptés et complémentaires pour l'enfant et l'adolescent

- ★ Objectif : Préciser et ajuster les services des trois réseaux (santé, éducation et emploi) dans une perspective de complémentarité.

MESURES :

9. Élaborer une stratégie pour soutenir les différents réseaux dans la mise en place de pratiques de TEVA.
10. Adapter le parcours de formation axée sur l'emploi au 2^{ème} cycle du secondaire.
11. Concevoir des outils afin de soutenir les adolescents et les jeunes adultes dans leur projet de vie.
12. Préciser la gamme de services spécialisés aux enfants et aux adolescents et en assurer l'implantation dans les CISSS et les CIUSSS.

- ★ Objectif : Élaborer et assurer la mise en œuvre d'ententes locales de collaboration entre le RSSS et le réseau de l'éducation afin de mieux soutenir ensemble les enfants et les adolescents ayant un TSA, dans un esprit de complémentarité des services.

MESURE :

13. Définir et implanter des balises favorisant la collaboration entre les services de garde éducatifs à l'enfance, les établissements du réseau scolaire et les CISSS et CIUSSS en vue de réduire les risques de bris de services.

Objectif : Améliorer l'accès à tous les programmes-services disponibles dans le RSSS, notamment à ceux de santé physique, de santé mentale et de dépendance afin de mieux répondre aux besoins des jeunes ayant un TSA.

MESURE :

14. Déterminer et mettre en œuvre des mesures pour améliorer l'accès aux services aux enfants et aux adolescents.

Objectif : Améliorer la formation initiale et continue ainsi que le soutien au personnel du milieu scolaire afin que les interventions et l'enseignement soient mieux adaptés aux besoins variés des enfants et des adolescents ayant un TSA.

MESURE :

15. Mettre à la disposition des intervenants scolaires une offre de formation continue en ligne concernant l'enseignement aux élèves ayant un TSA.

AXE D'INTERVENTION : Une gamme variée de services pour répondre aux besoins des adultes et à leur projet de vie

- ★ Objectif : Développer, de façon concertée, une gamme variée de services pour répondre aux besoins particuliers des adultes dans différentes sphères de leur vie, notamment dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'emploi.

MESURES :

16. Assurer une offre de services coordonnée et concertée aux jeunes à la fin de la scolarisation.
17. Accroître les services socioprofessionnels et communautaires pour les adultes ayant terminé leur scolarisation.
18. Favoriser la réussite éducative des jeunes ainsi que l'accès aux services de soutien par la mise en place de mécanismes de transition des élèves entre le secondaire et le collégial.
19. Déterminer l'offre de services spécifiques et spécialisés aux adultes ayant un TSA en réponse aux besoins variés de ces personnes.

Objectif : Accroître les connaissances sur les bonnes pratiques et les modèles de services efficaces pour répondre aux besoins des adultes.

MESURES :

20. Documenter les modèles de services efficaces en activités socioprofessionnelles et communautaires.
21. Émettre un avis sur les modèles de services efficaces en activités socioprofessionnelles et communautaires pour les adultes en tenant compte des profils variés de besoins.
22. Réaliser une recherche sur les mesures et les facteurs favorisant l'intégration en emploi de personnes ayant un TSA.

Objectif : Améliorer le soutien et développer les compétences des intervenants offrant des services de proximité afin qu'ils puissent adapter leur intervention aux besoins des adultes ayant un TSA².

¹ Cet objectif sera traité avec les mesures 32 et 34 du chapitre 9

² Idem

★ LES 10 OBJECTIFS QUI ONT ÉTÉ DÉFINIS COMME PRIORITAIRES LORS DU FORUM SONT INDIQUÉS PAR UNE ÉTOILE

AXE D'INTERVENTION : Une gamme variée de ressources pour répondre aux besoins des familles

★ Objectif : Consolider la gamme de ressources variées pour le répit, le dépannage et le gardiennage dans l'ensemble des régions du Québec.

MESURE :
23. Renforcer les services de répit, de dépannage et de gardiennage dans chaque région afin de répondre aux besoins des familles.

Objectif : Assurer le déploiement d'intervenants pivots dans toutes les régions et préciser leur rôle en matière de soutien et d'accompagnement aux parents ainsi qu'en matière de liaison et de continuité avec les partenaires³.

Objectif : Harmoniser les pratiques de gestion de l'allocation financière aux familles pour le répit-dépannage-gardiennage et en revoir les modalités d'attribution.

MESURE :
24. Réviser le programme de soutien aux familles pour améliorer l'accès, la qualité et l'équité de l'offre de service.

AXE D'INTERVENTION : Des milieux de vie aux choix des personnes ayant un TSA

Objectif : Redéfinir la gamme de services résidentiels requis.

MESURE :
25. Déterminer le continuum résidentiel requis pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes ayant un TSA et pour assurer le développement d'une vision commune avec les partenaires.

Objectif : Développer et assurer l'accès à des formules novatrices de logement social et communautaire avec la collaboration des acteurs concernés.

MESURES :
26. Favoriser l'accès à des logements sociaux et communautaires aux adultes présentant un TSA.
27. Favoriser le développement d'une gamme diversifiée de formules résidentielles en soutenant la concertation intersectorielle entre la Société d'habitation du Québec, le RSSS et les fondations et organismes communautaires impliqués dans le logement social.

★ Objectif : Assurer l'intensité nécessaire des services spécialisés de manière à permettre aux personnes ayant un TSA de demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible.

MESURE :
28. Renforcer le soutien spécialisé dans le milieu de vie de la personne.

Objectif : Diversifier les formules novatrices de soutien à domicile en favorisant notamment l'utilisation maximale des nouvelles technologies de soutien à l'autodétermination.

MESURE :
29. Réaliser une recherche sur les formules novatrices de soutien à domicile permettant à la personne de demeurer dans son milieu de vie.

AXE D'INTERVENTION : Un meilleur accès aux services des différents réseaux pour les personnes présentant des troubles graves du comportement ou de multiples problématiques

Objectif : Assurer l'accès aux services généraux et spécifiques des CISSS et des CIUSSS (santé physique, santé mentale, dépendances et autres) à la personne présentant un TSA, en réponse à ses besoins.

Objectif : Adopter des orientations interministérielles concertées en matière de judiciarisation, de sécurité publique et de services sociaux qui prennent appui sur les meilleures connaissances du phénomène chez les personnes ayant un TSA.

MESURE :
30. Élaborer et coordonner la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale visant l'adaptation du système de justice québécois et l'accompagnement des personnes présentant un trouble grave de santé mentale, une DI ou un TSA.

Objectif : Accroître les actions de sensibilisation faites auprès des médecins quant aux difficultés vécues par les personnes ayant un TSA et leurs besoins en santé physique et mentale dans le but de faciliter l'accès à des services adaptés⁴.

AXE D'INTERVENTION : Un transfert des connaissances à la portée de tous les partenaires et une diversification plus large de la recherche

★ Objectif : Favoriser la diversification de la recherche sur le TSA, notamment sur les populations d'adolescents, de jeunes adultes ou d'adultes.

MESURE :
31. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale afin de déterminer les besoins en matière de recherche ainsi que les secteurs et les thématiques prioritaires.

★ Objectif : Soutenir le développement des compétences des professionnels des différents programmes-services du RSSS et des autres réseaux pour intervenir auprès des personnes aux prises avec des troubles graves du comportement ou de multiples problématiques.

MESURES :
32. Déployer un programme de formation s'adressant aux intervenants des différents réseaux.
33. Réaliser un projet pilote pour documenter la pertinence du modèle de professionnel répondant en TSA.

★ Objectif : Accentuer les activités de transfert des connaissances issues de la recherche auprès du RSSS ainsi qu'auprès des partenaires des autres réseaux (intersectoriel et communautaire) afin d'améliorer les interventions et les modes de gestion.

MESURES :
34. a) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale afin d'assurer la complémentarité des activités de transfert de connaissances.
b) Planifier et réaliser des actions concertées entre les partenaires pour la diffusion des connaissances dans les différents réseaux de services.
35. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication qui tient compte des besoins des professionnels des différents réseaux, des personnes ayant un TSA et de leurs proches.

³ Cet objectif se réalisera dans le cadre des travaux de l'objectif « Assurer l'accès à un intervenant pivot en vue d'améliorer la coordination et la concertation des différentes interventions offertes » du chapitre 3.
⁴ Cet objectif sera traité dans le cadre des mesures 32 et 34 du chapitre 9